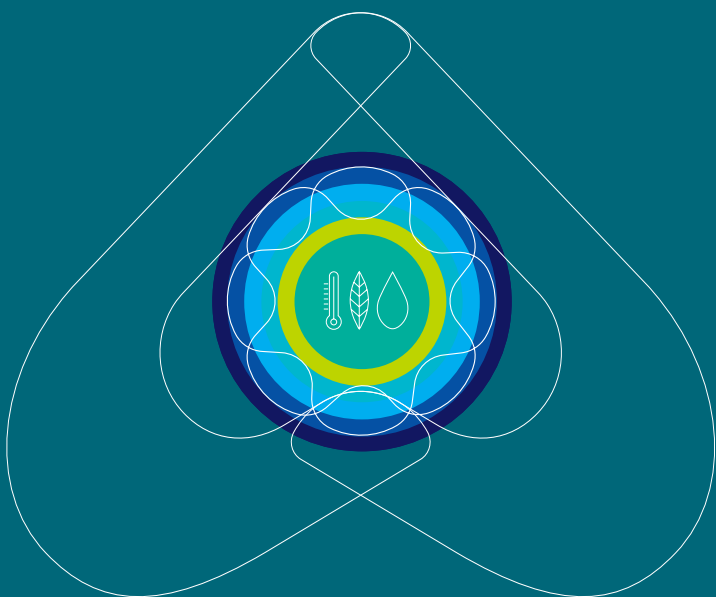


BILAN DES ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE (BEGES) & TRAJECTOIRE BAS CARBONE



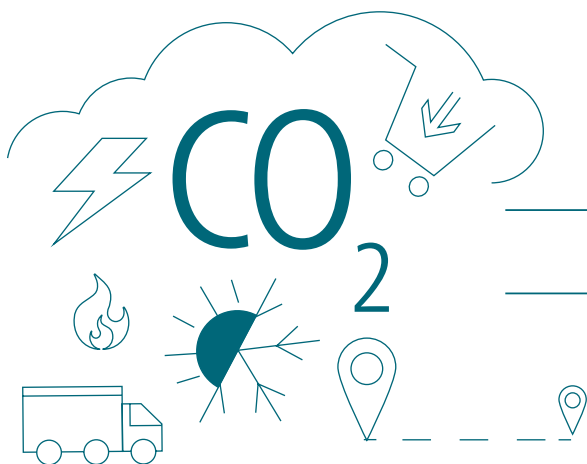
QU'EST-CE QUE L'EMPREINTE CARBONE ?

L’empreinte carbone mesure les émissions de gaz à effet de serre qui peuvent être imputées aux activités d’un individu, d’une organisation, d’un pays, d’un projet... Elle permet d’évaluer les émissions de ces activités et de les comparer entre elles. Cet indicateur **intègre tous les Gaz à Effet de Serre (GES)**. C’est pourquoi il est exprimé en « dioxyde de carbone équivalent » ou « eqCO₂ » : **l’équivalent CO₂ est une unité de mesure qui permet d’uniformiser l’effet climatique des différents GES.**

À noter : l’empreinte carbone est plus restrictive que l’empreinte écologique qui tient compte de l’ensemble des impacts environnementaux. Elle permet d’estimer la durabilité de notre mode de vie actuel, par rapport aux ressources disponibles sur la planète, et fournit une image du partage des ressources selon les pays, les villes ou les individus.

Et à la Banque de France ?

L’empreinte carbone est calculée et suivie par les équipes du pôle Environnement à la Mission RSE grâce aux remontées des données des directions concernées. Les calculs sont trimestriels pour les énergies et les déplacements, annuels pour les autres postes.



QU'EST-CE QU'UN BEGES ?

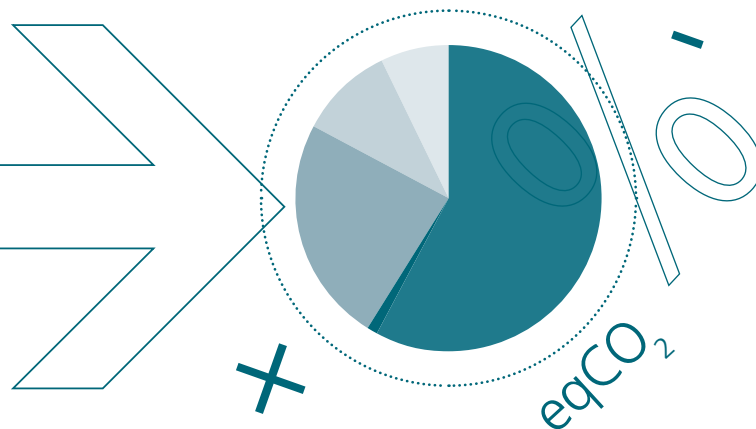
Pour évaluer l'empreinte carbone, différents standards reconnus de comptabilité carbone existent (Bilan Carbone®, BEGES®, GHG Protocol, ISO 14069, etc.), qui définissent des règles et conventions de comptabilité des émissions de Gaz à Effet de Serre (GES) des organisations.

La méthode la plus couramment utilisée en France s'appelle le « Bilan Carbone ». Le terme **BEGES** ou Bilan des Émissions de Gaz à Effet de Serre est la dénomination intégrée dans la législation française et s'appuie sur la méthodologie « Bilan Carbone ».

Et à la Banque de France ?

La Banque de France est soumise à l'obligation réglementaire de publier son BEGES.

Elle s'est engagée dans une revue méthodologique complète de ses périmètres opérationnel et organisationnel, des données sources et des méthodologies de calcul afin de s'assurer qu'elles soient alignées avec les meilleures pratiques en matière de comptabilité carbone et afin d'avoir un suivi le plus granulaire possible.



LE BILAN CARBONE SE DÉCOMPOSE EN PLUSIEURS POSTES RÉPARTIS SELON 3 PÉRIMÈTRES OU SCOPES

CO₂

CH₄

N₂O

SCOPE 3 AMONT

Achat de produits et services
Immobilisations et amortissements
Trajets domicile-travail des collaborateurs
Déplacements professionnels
Transports de visiteurs et de clients
Transports amont de marchandises

SCOPE 1

Sources fixes et mobiles de combustion (ex : gaz, fioul)
Émissions de CO₂ et de PFC lors de la production d'aluminium par électrolyse
Émissions fugitives (ex : gaz réfrigérants)
Biomasse (sols et forêts)

ACTIVITÉS EN AMONT



ACTIVITÉS DE L'ENTREPRISE

Et à la Banque de France ?

La Banque de France calcule ses émissions pour les postes concernés par ses activités

*

HFCs

HCFC

SF₆

SCOPE 2

Consommation d'électricité,
de vapeur d'eau, chaleur et froid

SCOPE 3 AVAL

Investissements
Franchise aval
Leasing aval
Déchets et fin de vie
des produits vendus
Utilisation des produits vendus
Transport aval & distribution

ACTIVITÉS EN AVAL

* CO₂ = dioxyde de carbone, CH₄ = méthane, N₂O = protoxyde d'azote
HFCs = hydrofluorocarbures, HCFC = hydrochlorofluorocarbures, SF₆ = hexafluorure de soufre

QU'EST-CE QU'UNE DÉMARCHE DE CONTRIBUTION À LA NEUTRALITÉ CARBONE ?

La neutralité carbone, c'est un niveau d'équilibre dans lequel 100% des émissions de GES liées aux activités humaines sont séquestrées par les puits de carbone.

La neutralité carbone mobilise deux leviers :

- le principal est la **réduction des émissions de GES** générées par l'entité en mettant en place des actions sur l'ensemble des postes émetteurs de GES,
- et la **couverture des émissions résiduelles par des mécanismes de séquestration** dans des puits de carbone biologiques (forêts, sols et océans) ou technologiques (captage CO₂ à la sortie des cheminées ou directement dans l'air). C'est ce qu'on appelle la compensation carbone : les acteurs (États, organisations), peuvent financer des projets de séquestration de carbone pour compenser leurs propres émissions.

La neutralité carbone n'a réellement de sens qu'à l'échelle planétaire. Les États s'engagent dans le cadre de l'Accord de Paris à réduire leurs émissions au niveau national. Les organisations contribuent à cet engagement national.

Et à la Banque de France ?

La Banque de France construit sa trajectoire d'émissions de GES pour atteindre une réduction d'au moins 25 % à fin 2025 par rapport à 2019. Ce jalon intermédiaire s'inscrit dans la trajectoire bas carbone de moyen terme qu'elle élabore à horizon 2030.

BEGES

Obligatoire pour certaines structures

À actualiser tous les 3 ans (établissements publics)

ou 4 ans (établissements privés)

PLAN DE TRANSITION

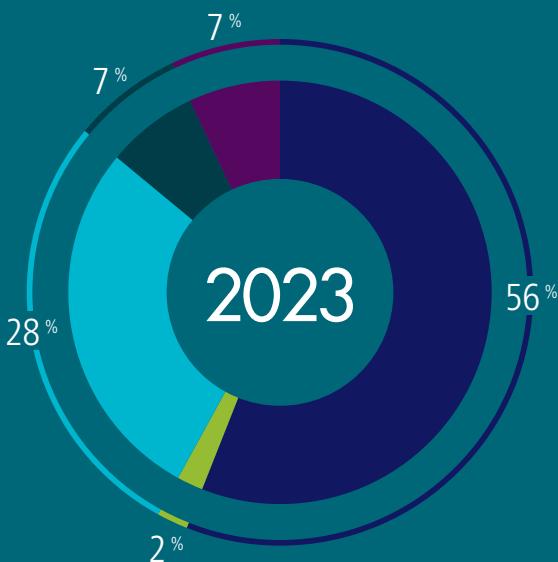
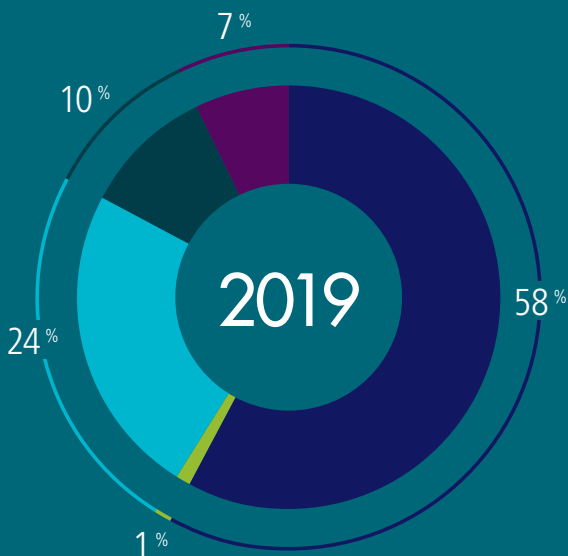
Objectifs + actions + moyens

Rendu public sur la plateforme dédiée de l'ADEME

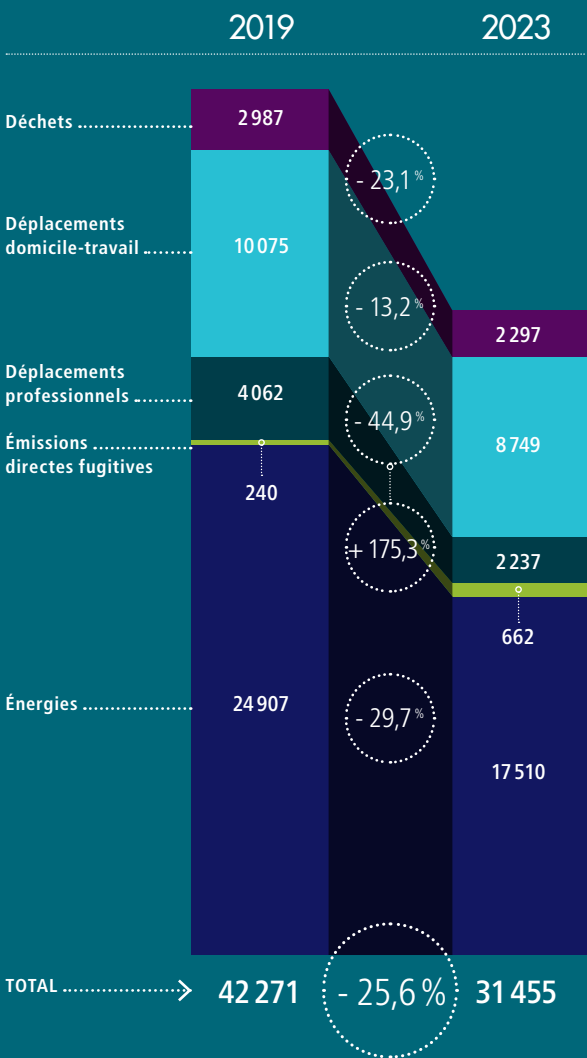


RÉPARTITION DES ÉMISSIONS DE GES DE LA BANQUE DE FRANCE – PÉRIMÈTRE OPÉRATIONNEL

- Énergies
- Émissions directes fugitives
- Déplacements domicile-travail
- Déplacements professionnels
- Déchets



ÉMISSIONS DE GES COMPARÉES DE LA BANQUE DE FRANCE – 2019-2023 (teqCO₂)



824331 BdF Dircom Studio Création - 08/2024

Contact :
1237-MISSION-RSE-UT
@banque-france.fr